



Aéroclub de Montpellier

Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agrée Ministère des Transports
Agrée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agrée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 18 mai 2019

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 17 mai 2019

Procès-Verbal n° 231-190517

Présents :

☞ Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, Cyrille **CHARPENTIER**, Cyril **CARLE**,
Hervé **BANON**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**

☞ Responsables Formation et Sécurité :

Pascal **RIDAO** (Chef pilote), Philippe **SERGENT** (SGS)

☞ Absent excusé :

Damien **MENELLA** pour la section « Handivol »

☞ Invité :

Emmanuel **DESHAYES**

Ordre du jour :

- Cooptation de Emmanuel DESHAYES en remplacement de Jacques TOUTAIN, démissionnaire
- Point sur l'activité au 30 avril 2019
- Point sur les avions
- Validation des inscriptions
- Point sur l'instruction et la sécurité
- Questions diverses

**La réunion est ouverte à 18:00
par Pierre SARTRE, Président**

1 - Cooptation de M. Emmanuel DESHAYES comme membre du Comité directeur en remplacement de Jacques TOUTAIN, démissionnaire (Pierre SARTRE)

Jacques TOUTAIN ayant récemment donné sa démission du Comité directeur, il était nécessaire de trouver un remplaçant pour respecter les statuts du Club.

Emmanuel DESHAYES, au club depuis 4 ans et souhaitant s'impliquer un peu plus dans son fonctionnement, avait proposé au Président de rejoindre le Comité directeur si le besoin s'en faisait sentir. Sa demande avait été reçue positivement par le Président, mais Emmanuel DESHAYES avait alors réservé sa candidature.

Après la démission de Jacques TOUTAIN, le Président a donc sollicité Emmanuel DESHAYES pour lui proposer de rejoindre le Comité directeur, ce qu'il a accepté.

La proposition est mise au vote : **0 Contre - 0 abstention - 9 Pour**

L'entrée d'Emmanuel DESHAYES au Comité directeur est validée à l'unanimité.

2 - Point sur l'activité au 30 avril 2019 (Gil PERRI)

970 heures de vol enregistrées au 30 avril pour un objectif prévisionnel de 900 h, activité supérieure à celle de 2018 à la même date (890 heures), malgré l'absence de NI depuis le début de l'année et l'arrêt de ON pendant 1 mois et demi et de ST pendant 3 semaines.

3 - Point sur l'instruction et la sécurité (Pascal RIDAO - Philippe SERGENT)

Le Comité directeur rappelle aux pilotes qui n'auraient pas encore faits les QCM de connaissances des manuels de vol, que la date limite pour les réaliser est fixée au 31 mai 2019, faute de quoi, ces pilotes se verront interdire l'accès aux clés des avions sur lesquels ils sont lâchés tant qu'ils ne les auront pas réalisés.

Dans le cadre de la DTO, les élèves ayant obtenu leur examen théorique doivent impérativement transmettre le certificat au secrétariat pour la mise à jour de leur dossier.

Temporairement suspendues au regard du nombre d'élèves inscrits au Club, les inscriptions de nouveaux élèves vont être reprises, car plusieurs sont en fin de formation et proches d'être brevetés.

Philippe SERGENT indique, pour information, que dans le cadre du renouvellement de sa qualification d'instructeur, le pilote inspecteur souhaite vérifier comment fonctionne la DTO.

4 - Point sur les avions

- ♦ **F-GNNI** : en grande visite 2000 heures ; toujours en attente de pièces de chez Robin
- ♦ **F-HMON** : gouverne endommagée suite à négligence pendant le parage de la machine ; la facture a été présentée au pilote concerné, aux fins d'information.
Réparation terminée.
- ♦ **F-HPST** : suite à un mauvais atterrissage, l'hélice a touché la piste et a été endommagée ; la conséquence de cet incident est que le moteur a été également endommagé et qu'il devra être changé beaucoup plus tôt que prévu alors qu'il n'est pas à bout de potentiel (coût prévisionnel 20 à 25 000 €).

5 - Questions diverses

a) réunion avec les riverains

Le représentant des « Cabanes de Pérols » continue à émettre des récriminations quant à l'activité, notamment lorsque la 12R est en service.

La représentante de Boirargues a reconnu que la situation au-dessus de cette zone s'est grandement améliorée.

A l'issue de la réunion, il n'y a pas eu de renforcement des contraintes pour les entraînements sur la secondaire.

Pascal RIDAO a fait une mise à jour du circuit préconisé pendant la période estivale, pendant laquelle des restrictions horaires sont mises en application pour les exercices de tours de pistes (voir affichage au Club).

b) Parage des avions

Le Comité directeur rappelle que les marquages au sol sont à respecter pour faciliter tant les manœuvres que les conditions de parage des machines.

Il est donc demandé qu'en cas de difficultés à manoeuvrer au retour d'un vol, le pilote coupe le moteur et termine le positionnement de l'avion à la main.

c) Renseignements Aérogest

Il est demandé aux pilotes qui font des **TOUCHERS ET DES ATTERRISSAGES SUR DES TERRAINS EXTÉRIEURS** de bien penser, lors de la saisie du vol, à **INDIQUER SUR QUELS TERRAINS ILS ONT EU LIEU**, notamment pour la gestion des taxes d'atterrissages éventuelles souvent reçues par courrier.

d) Cuve de carburant SP98

Il a été constaté que le cahier de suivi des ravitaillements des Sporstar à la cuve du Club n'était pas correctement tenu, avec notamment de nombreux oublis.

Le Comité directeur rappelle aux pilotes faisant les pleins à cette cuve de scrupuleusement noter les informations demandées afin d'éviter au Secrétaire général de fastidieuses reconstitutions d'historique et d'affectation des volumes non renseignés ; ce n'est pas son rôle.

e) Travaux techniques sur les parkings

Les techniciens de l'aéroport vont sonder les parkings en prévision de travaux à venir après l'été.

Il est demandé aux pilotes d'être attentifs à leurs manoeuvres lors de la présence de ces opérateurs sur le parking.

f) Contentieux entre 2 pilotes et le Club

Le Président rapporte qu'il est apparu des tensions entre 2 pilotes et des représentants élus du Club pour diverses raisons, et ce devant des personnes extérieures au Club.

Le Comité directeur décide à l'unanimité de convoquer ces 2 pilotes aux fins d'explications.

6 - Validation des inscriptions

Un pilote à l'origine de divers incidents s'est réinscrit au Club, après avoir passé plus de 12 mois sans voler.

Au regard du passif de ce pilote et en application de l'article 3.2 du Règlement intérieur du Club, **le Comité directeur déclare vouloir invalider sa réinscription.**

La décision est mise au vote : **0 Contre - 1 abstention - 8 Pour**

La réinscription du pilote concerné est donc refusée à la majorité des voix.

Pas de nouveaux inscrits depuis la date du dernier Comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:55

Pierre SARTRE
Président

Cyril CARLE
Secrétaire Général